Amerami Info N°45

Novembre - Décembre 2014

Chers amis,

Cette lettre a pour but de vous faire connaître la vie d'AMERAMI, et de vous informer régulièrement sur nos activités, nos réalisations, et nos projets.
Association fondée en 1975, reconnue d'utilité publique (décret du 25 juin 1981), implantée sur tout le territoire, AMERAMI a pour but la sauvegarde du patrimoine maritime et fluvial français par la recherche, la préservation et la restauration de bateaux anciens de tous genres qui constituent notre mémoire, en les faisant vivre et en les rendant accessibles à tous ceux qui le désirent.
Tous les domaines d'activités maritimes sont concernés: pêche, plaisance, transport, défense, surveillance, sauvetage.

Editorial du président
Dernières infos
Politique de communication
Les objets du patrimoine maritime

www.amerami.org -*Tel/Fax: 01.71.93.43.46*

Yann, canot breton 1935

EDITORIAL DU PRESIDENT

Samedi 15 novembre au petit matin, *Vigie* embarque sur la Seine la Directrice de cabinet du Préfet de Police de Paris et la commandante chef de la Brigade Fluviale. Le même jour les derniers tours d'hélices de la vedette pour cette année sont réservés à des adhérents jeunes adultes et à la relève à long terme, Georges 4 ans. Quand l'image de la navigation s'estompe, ici comme ailleurs, après une très belle saison que la lettre d'information précédente a voulu vous faire vivre, il faut penser à structurer notre action pour qu'elle se développe et se situe durablement à la hauteur de nos ambitions.

Ainsi le dernier conseil d'administration a adopté la charte d'Amerami. Elle précise comment comprendre aujourd'hui notre action, à savoir faire naviguer les bateaux du patrimoine en notre possession, pour qu'ils témoignent de leur époque et contribuent à donner le goût de la navigation. La charte définit la position de nos bateaux, conservation à terre, restauration, exploitation. Ces positions sont différentes par nature. L'exploitant est une personne physique qui joue le rôle de l'armateur, qui choisit les skippers, pendant que l'association joue naturellement le rôle du propriétaire. La restauration, ou les travaux de restauration alors que le bateau est en exploitation, est une phase contractuelle confiée à une entité compétente mais aux formes multiples, directement par Amerami qui en prend la maîtrise d'ouvrage. L'exploitant, s'il existe, devient le représentant naturel d'Amerami pour le suivi des travaux. La charte enfin établit clairement les règles du jeu pour les dons sous les formes les plus diverses, qui permettent légalement de profiter des déductions fiscales proposées par l'état. Un avocat fiscaliste en a validé les termes.

La forme des contrats de restauration (avec une entité) et d'exploitation (avec une personne physique) a été définie dans la même veine. La lettre vous précise tout cela dans les paragraphes qui suivent.

Nous avons d'autre part deux lignes d'effort dont les premiers résultats sont encourageants.

La première ligne est celle de la labellisation de nos bateaux. Une vingtaine de dossiers ont été proposées à la dernière commission BIP et tous ont été acceptés. En particulier, *Vigie* avec sa machine à vapeur a emporté après débat la décision, tant son témoignage répond à l'objectif recherché. La démarche va se poursuivre avec vigueur. Le classement BIP n'est pas le seul que nous recherchons. L'autre est le classement monument historique. Les premiers dossiers sont dans les mains des DRAC concernées. L'échelon décisionnel du ministère de la culture est associé à nos démarches et les approuve. L'intérêt de ce classement, malgré la lourdeur administrative qu'il imprime, est l'octroi de subvention pour des travaux de restauration. *Vétille* et *Sheena*, MH depuis quelques années, sont les premiers nouveaux bénéficiaires des procédures, les travaux sur leurs mâts et espars ont été acceptés et seront financés à hauteur de 50% par les DRAC. Avec les mêmes formulaires, conseils généraux et mairies sont également sollicités pour les 50% restants.

La deuxième ligne est celle de d'extension géographique de nos activités. Ainsi *Ar Ker Boriou* a rejoint Gujan Mestras, trois dériveurs, *Païca, Presqu'île* et *Matonnat* vont suivre dans les jours qui viennent, pour être restaurés par l'association Argnautique. Ainsi nous avons la jouissance d'un morceau de hangar dans la base navale de Brest qui va accueillir un Bénodet du musée de la marine pour être restauré par une équipe locale, *les amis de Forban*. Ainsi nous allons disposer d'un hangar à Carnac pour faire hiverner et entretenir les bateaux qui y sont, et ceux qui sont appelés à venir. Ainsi nous avons lancé la restauration de bateaux à Honfleur et à Rouen.

Vous le voyez, si l'association s'organise et se structure, elle ne reste pas enfermée dans les plaisirs de l'administratif… aussi pour terminer, je vous invite à investir le stand d'Amerami au Nautic début décembre, comme vous avez déjà été appelés à le faire.

Thierry d'Arbonneau
Président d'Amerami

Dernières infos

La dernière lettre d'information vous a expliqué ce que beaucoup d'entre nous avions fait au cours de l'été dernier. L'été est la période favorable pour sortir nos bateaux, les montrer au public, expliquer notre action.

Aujourd'hui nous voulons vous montrer également le verso de la pièce. Rien ne se fait sans un peu d'organisation. Nous allons passer en revue les éléments mis en place pour que vous saisissiez bien l'importance de notre démarche.

Une petite observation tout d'abord. Pour satisfaire à son objet, Amerami regroupe des bateaux extrêmement différents, dans des endroits tout aussi divers, et ils sont confiés à des personnalités de caractères tout aussi dissemblables. Ce constat nous a conduits à en tenir compte dans l'écriture des trois documents évoqués dans l'éditorial, la charte d'Amerami, et les contrats de restauration et d'exploitation.

1. La charte est le document général qui énonce tout d'abord ce que notre association souhaite être. Elle regroupe les règles que nous nous donnons pour donner plus d'efficacité et de rigueur au travail de toutes nos composantes. Rien de véritablement neuf dans cet esprit, mais une réflexion qui conduit à une organisation:

Le but de l'association est la sauvegarde du patrimoine maritime et fluvial.

L'acception de cette expression se décline selon les termes qui suivent. Il s'agit de prendre en charge des bateaux disponibles à valeur patrimoniale avérée, de les mettre en sécurité, le cas échéant de les restaurer pour, sauf exception, les faire naviguer afin qu'ils témoignent de leur époque. Les faire naviguer et donc les entretenir, pour qu'ils vivent. Naviguer est même d'ailleurs le plus souvent pour eux question de survie.

- Témoigner de son époque s'entend non pas sombrer dans la nostalgie mais donner l'envie, l'envie de se tourner vers la navigation fluviale et maritime, vers l'entretien des bateaux, voire vers les métiers de la restauration navale, l'envie du travail en équipe, en équipage, l'envie de naviguer avec compétence, avec le respect de la mer, de son bateau, des autres.

- Témoigner de son époque c'est aider à donner du sens aux bateaux et navigations d'aujourd'hui et de demain : connaître ses racines pour s'épanouir maintenant sur des bases solides. L'histoire est la clé de bien des choix, mais encore faut-il que les racines soient séduisantes.

- Témoigner de son époque n'est pas réservé à une élite, à un petit groupe fermé, mais doit s'ouvrir avec des règles à respecter, à ceux qui souhaitent participer à la démarche.

Ensuite ce document rappelle notre engagement gratuit et désintéressé dans le cadre de cette action.

Pour nous aider dans ce travail il est redit que : *L'association est reconnue d'utilité publique parce qu'elle exerce vis-à-vis du patrimoine maritime et fluvial une mission de service publique qui justifie les soutiens dont elle bénéficie.*

Ensuite sont abordées :

- la situation administrative des bateaux dont nous avons la garde. Sont alors envisagé les moyens dont nous disposons pour nous aider : le classement comme bateau d'intérêt patrimonial (BIP) et le classement au titre des Monuments historiques (MH) ;
- la situation physique des éléments de la collection :

- Conservation à terre
- Restauration
- Exploitation

- les règles générales applicables à la restauration, que celle ci soit conduite par un ensemble de membres de l'association ou un chantier extérieur ou tout autre intervenant.

- les règles générales applicables à l'exploitation

Quand le bateau est apte à la navigation en sécurité, il entre en phase d'exploitation, qui fait l'objet d'une convention passée avec un exploitant élaborée dans le respect des principes suivants.

Trois fonctions sont assurées :

- le propriétaire : Amerami.
Amerami définit la politique de l'exploitation et assigne son cadre général

- l'armateur : L'exploitant. Ses droits et ses obligations, le cadre de son activité sont décrit avec précision. Il s'agit que son action soit en harmonie avec les projets de l'association, son développement, et les obligations ou charges auxquelles elle doit satisfaire.

- le capitaine : le plus souvent l'exploitant ou une personne dont il s'assurera de la compétence administrative et technique et qu'il désigne parmi les amis de… pour son bateau. L'équipage est composé des amis de…, d'autres adhérents d'Amerami, et d'invités non permanents.

En effet, et cela est souvent lié la taille du bateau, il est bon que son usage ne soit pas réservé au seul exploitant. D'autres personnes qualifiées peuvent en faire usage.

Enfin diverse dispositions particulières sont abordées ayant trait essentiellement à nos ressources et aux dispositions fiscales qui nous sont applicables, à l'assurance de la collection, aux locaux mis à disposition des membres et à notre organisation interne (bureau, secrétaire général, etc…).

2. Le contrat de restauration est établi entre l'association et une entité, appelée le Chargé de travaux, qui *reconnaît avoir pris connaissance de l'état dudit voilier, bateau,… et s'engage à conduire les travaux prescrits selon les règles de l'art, le cas échéant avec le concours d'un professionnel dont la participation est régie par un contrat commercial établi et financé par l'Association.*

Puis sont énoncées les dispositions générales ayant pour objet la répartition des tâches et du financement entre Amerami et le chargé de travaux.
Sont abordés également les questions relatives aux devis, aux délais de réalisation, aux moyens humains, bénévoles ou professionnels, consacrés au projet.

3. Enfin le contrat d'exploitation par lequel Amerami confie à titre gracieux un bateau en état de naviguer à une personne physique : l'Exploitant.

Sont abordés :
- la description du bateau, les charges assumées par l'exploitant, le concours apporté par celui ci à la promotion de l'association, les travaux nécessaires et leur suivi.

- les activités de l'exploitant à la mer tant pour lui même que pour les personnes qu'il délègue sous réserve qu'elles en aient la capacité, et que soit respecté le but désintéressé de l'association.

POLES D'ACTIVITES : CAEN, HONFLEUR, BREST, GUJAN MESTRAS, LA TRINITE, NANTES, TOULON…

Ces quelques noms pour vous confier que notre association évolue, comme toute chose d'ailleurs. On voit bien que là où se trouvait un bateau, un peu isolé, il s'en regroupe maintenant plusieurs ce qui nous donnera à terme plus de visibilité pour le public, et plus de solidité pour nos équipes.

Nous parlerons dans la prochaine lettre de l'état plus précis de tous ces pôles d'activité qui se mettent en place. Dans la mesure du possible des bateaux seront présentés dans ces pôles afin d'offrir à des candidats exploitants matière à satisfaire leur souhait.

BIP ET DEMARCHES MH

Sous ces abréviations se cachent deux choses :
Tout d'abord, le label délivré par la Fédération du Patrimoine maritime et fluvial à des bateaux qui le méritent.
Mais, petit rappel. Qu'est que la FPMF ?

Initiée en 1992 par le sénateur Louis de Catuelan et par Jean-Yves Le Drian, alors Secrétaire d'Etat à la Mer, sous la forme d'une "Association de préfiguration pour la Fondation du Patrimoine Maritime et Fluvial", la Fondation du Patrimoine Maritime et Fluvial (FPMF) est devenue, en 1997, fondation abritée au sein de la Fondation (nationale) du Patrimoine. Ainsi, le patrimoine maritime fait partie intégrante du patrimoine français.

La Fondation du Patrimoine (FP)

Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du Patrimoine est un organisme privé, indépendant à but non lucratif, dont la vocation est de défendre et valoriser un patrimoine en voie de disparition, non protégé par l'Etat : "le patrimoine de proximité".

Les bateaux labellisés BIP par la FPMF

Par ailleurs, la FPMF peut décerner un label dit Label BIP (Bateau d'Intérêt Patrimonial) à tout navire répondant à certains critères et dont le propriétaire en ferait la demande. C'est d'ailleurs Jacques Chauveau, notre ancien président qui est à l'origine de tout ceci. Ce label entraîne une exonération fiscale (DAFN) et peut être utile notamment vis à vis de certaines collectivités susceptibles de leur accorder des avantages (subventions, stationnement...). Il est aussi bien souvent le préalable à un classement au titre des Monuments Historiques.

Amerami a présenté en octobre dernier 21 dossiers à la FPMF en vue d'obtenir pour ces bateaux le label BIP en question. **Tous ont été labellisés**.
Ces dossiers concernaient :
Le canot de sauvetage ***Alidade***,
le Requin ***Apsara***,
la baleinière ***Amerami***,
le canot chausiais ***Anémone***,
le 3 tx ***Calypso***,
le canot de 10,50m ***Cap Cépet***,

le canot de 10,50m ***Prince Eric***,
le canot ***Capric'Orne***,
le Chat ***Chat-Pard***,
la bette ***Ida***,
le côtre ***Déhel***,
le Cormoran ***Morskoul***,
l'Hirondelle de la Manche ***Nanie,***
le Snipe ***Oya***,
le Pacific ***Païca***,
la baleinière ***Président Chauveau***,
le 8,50m SI ***Sheena***,
le yacht *Vétille*,
la vedette ***Vigie,***
le canot ***Zig et Puce***,
le canot automobile ***Libellule.***
Précisons que par le passé ***Rose-Hélène*** a déjà été labellisée BIP.

Ensuite nous avons décidés de demander le **classement au titre des monuments historiques** d'un certain nombre d'unités. Bien entendu ce travail est plus long, plus lourd, mais indispensable pour nous aider dans notre œuvre de sauvegarde. Et nous sommes tenaces ! La collection d'Amerami est importante, diverse et composée d'unités parfois uniques. Le travail de conservation, restauration et navigation ne pourra se faire sans l'aide prévue à cet effet. Les contacts pris avec l'administration des affaires culturelles sont prometteurs. Il est évident que certains projets ne pourront se réaliser sans l'obtention de ce classement MH.

TRAVAUX DE RESTAURATION EN COURS

La saison est celle des travaux, il en faut bien une, et c'est un moyen de passer au chaud les mauvais jours. Mais, trêve de plaisanterie, nous poursuivons notre long chemin…
Commençons par le *MOJ PLAT*

Cette petite annexe ostréicole construite à la Trinité a rejoint, il y a quelques mois, les amis de *Morskoul.*

Les travaux comportent le calfatage, la confection des tolets, le remplacement d'un des porte-tolets, et la confection des bandes molles.
Pour ces dernières, ont été utilisées toutes les machines de Stan, l'expert du groupe: la raboteuse, la dégauchisseuse, la scie circulaire, la toupie et à nouveau la raboteuse.

Phase suivante: le calfatage. Après avoir passé les fentes au minium, commence le calfatage mais avant de l'entreprendre il faut flipoter les fissures dans les bordés:

Premièrement, à la défonceuse pour égaliser les fissures .
Deuxièmement, emboiter les flipots avec de la PPU.
Diagnostic: avant toute chose, il faut le faire gonfler, c'est à dire le mettre à l'eau.
Après réflexion, il est décidé de le mettre devant le quartier général (le BarTab') pour mieux le surveiller.
On profite de la grande marée (111) pour le mettre en place.
Quelques heures plus tard : ***Fluctuat nec mergitur…***

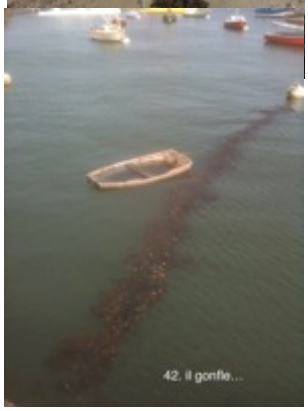

Actuellement la baleinière *Président Chauveau* doit sortir réparée du chantier du Poudreux à Honfleur. Immobilisée à la belle saison par l'avarie qui l'a bloquée au chantier, son équipe de jeunes va bientôt pouvoir reprendre l'entrainement.
A ce même chantier sont confiés :
-l'achèvement des travaux de restauration de *Sheena,*
-l'achèvement des travaux de restauration du Bénodet *Cormoran*. Le bureau de l'association doit rencontrer très prochainement l'expert de la DRAC à Honfleur en vue de son classement MH.
L'histoire de ces Bénodet, issus du legs de Virginie Herriot à l'Ecole navale, justifie cette démarche ainsi que l'attention que nous portons aux deux bateaux de cette série qui nous ont été confiés.

- Egalement au même endroit sera déposé *Jeannette*, camin du Havre, de 1919, déjà labellisé BIP, et qui viens de nous être donné par Michel Saint Saulieux, son dernier propriétaire.

- le canot *Yann* de 1932 va être confié à Patrice Mabire, du chantier du Musée Maritime de Rouen. Ce très beau canot breton rejoindra ensuite les eaux de Bretagne nord.
- Le Bènodet *Forban* du Musée de la Marine est confié à nos amis de Brest. Ils vont pouvoir développer tout leur savoir faire dans l'espace qui nous a été dévolu dans la Base navale.
- Les démarches nous permettant d'envisager le changement du mat et des apparaux de *Vétille* sont agrées. Une fois les subventions versées, le travail sera confié au chantier des Illeaux à Noirmoutier.
- Un tir groupé : quatre bateaux vont rejoindre Argonautique à Gujan Mestras : *Ar Ker Bouriou, Paîca, le dériveur Matonnat, et Presqu'ile*, notre monotype d'Arcachon.
- Et puis il reste un morceau de choix, *vedette Foch* à Toulon, nous en avons déjà parlé dans notre dernière lettre d'information. Nous vous tiendrons informés de l'avancement des travaux prochainement.
- Enfin des projets de travaux sur la structure de *Calypso* sont à l'étude…

Cette petite liste vous donne un aperçu de ce que peut être la gestion du poste Travaux pour une association comme la notre !

LE NAUTIC

Comme l'an dernier nous serons au Nautic,

hall 1,

stand L 33,

Porte de Versailles, à Paris du 6 au 14 décembre 2014 de 09h00 à 19h00 (le vendredi 12 nocturne jusqu'à 22h00). Comme il vous l'a été dit il y a quelques jours, vous pourrez nous y voir, rencontrer tel ou tel responsable. Cette manifestation est indispensable pour qu'Amerami soit bien présente au cœur des acteurs de ce secteur d'activité.

Politique de communication

Vous êtes en train de lire notre AMERAMI Info n°45 et nous espérons que vous y trouvez des informations qui vous intéressent, notamment sur les restaurations des bateaux qui absorbent la quasi-totalité de nos moyens financiers.

Notre communication est vitale pour les renforcer. Nous devons donc nous faire connaître du plus grand nombre. Pour cela nous ne pouvons faire appel à des moyens onéreux.

Cette lettre électronique, se veut le reflet de la qualité de notre politique du patrimoine maritime, encore faut-il qu'elle soit largement connue.

Et là, c'est à vous de jouer…

Il est indispensable que vos relations connaissent Amerami.

Adressez-nous chacun (secretariat@amerami.org) une dizaine d'adresses mèle de vos amis ou connaissances à qui nous pourrions adresser ces courriers (sans oublier de nous donner vos changements d'adresse !). Si vous nous avez déjà communiqué des adresses, refaites le et notre système fera le tri automatiquement en cas de doublons.

Au surplus, si les sujets abordés ne vous laissent pas indifférent, vous pouvez **adhérer à notre association**. Votre aide si modeste soit-elle (35€ déductible de votre impôt sur le revenu à concurrence de 66%) vous permettra :

-d'embarquer sur les bateaux d'AMERAMI qui naviguent,

-de visiter gratuitement le sous-marin ARGONAUTE à la Villette,

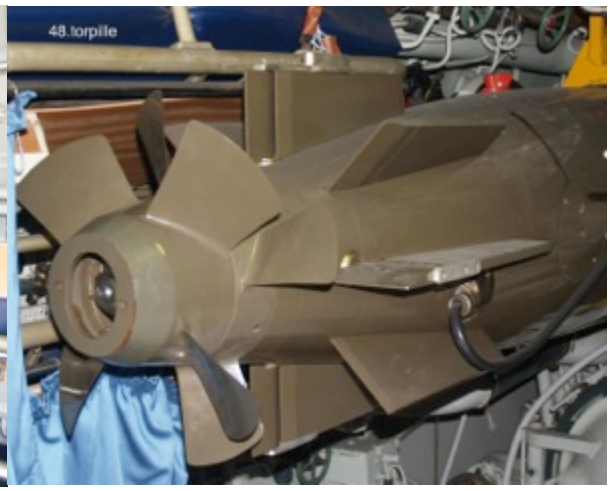

- de visiter gratuitement le Musée national de la Marine partout où il est implanté : Paris, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon.

ET MIEUX ENCORE DE DEVENIR EXPLOITANT

Il n'est pas nécessaire d'être marin pour aimer les choses de la mer, ou pour s'y intéresser, et notre action en faveur du Patrimoine maritime est suffisamment exemplaire pour qu'elle soit plus largement soutenue.

Blogs et sites internet
Quatre sites sont proposés à votre attention :
Celui d'AMERAMI.

Les blogs et site de :
- Morskoul (cormoran-morskoul.blogspot.com) qui navigue dans le Golfe du Morbihan

- Vigie : http://marc-andre-dubout.org/vigie
et plus spécialement:
http://marc-andre-dubout.org/vigie/technique/travaux/travaux.htm

- Libellule: http://lalibelluleamerami.blogspot.fr/

- l' A.S.E.T. overblog.

Les articles qui vous sont proposés sont en général abondamment illustrés de photos. Ce sont toujours les mêmes amis d'AMERAMI qui prennent la peine de nous retransmettre leurs clichés.

Vous qui êtes exploitant, merci de penser à transmettre les photos prises l'an dernier par vous ou vos amis à secretariat@amerami.org

LES OBJETS DU PATRIMOINE MARITIME

Une petite délégation de votre association Amerami a eu, cet été, le privilège de passer une journée à bord du Belem au large de Marseille[1].

Cet unique survivant de notre ancienne flotte marchande fut construit à Nantes à la fin du 19e siècle, et comment ne pas le rapprocher de ce trois-mâts américain, également de couleur noire, en heureux contraste avec les installations portuaires et immeubles qui forment l'arrière-plan.

Peinte en 1862, cette œuvre répond à la particulière technique du "fixé sous verre", une méthode consistant pour l'artiste à ne pas utiliser une toile mais un verre sur lequel, à l'inverse de la normale, il va commencer par peindre les détails qui, une fois l'ouvrage terminé, apparaitront en premier plan sur le verre retourné.

C'est ainsi que les étoiles blanches du pavillon américain (ou les fenêtres des immeubles) seront peintes en tout premier lieu. Une fois la peinture sèche, le peintre passera alors la deuxième couche, celle du fond bleu du pavillon, et ainsi de suite. Au final, il en résulte une belle luminosité qui fait l'un des attraits de ce type de peinture.

La grande dimension et la fraicheur de ce tableau rejoint, dan sa précision, la qualité des antiquités que la marine nous aura laissée.

Dominique Delalande

[1] La Fondation Belem a invité le 27 juin dernier les membres du Cluster maritime français à une journée de navigation sur cette magnifique unité. Ce fut l'occasion d'échanger sur toutes sortes de sujets notamment le travail de conservation.

Galerie DELALANDE
DOMINIQUE ET ERIC DELALANDE
LE LOUVRE DES ANTIQUAIRES
2 place du Palais Royal
30 allée Boulle
75001 PARIS
tel/fax: 01 42 60 19 35,
email: domdelalande@hotmail.com
site: www.antiquites-delalande.fr

NOS PARTENAIRES

pour plus d' information n' hésitez pas à consulter notre site, à nous écrire ou à nous téléphoner

E-mail: secretariat@amerami.org
Site: http://www.amerami.org -Tel/Fax: 01.71.93.43.46

En mer et à terre, au bénéfice de tous
PALAIS DE CHAILLOT, 75116 PARIS c.c.p.Paris 1101C MUSEE MER ATLANTIQUE